

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU 21 janvier 2020

Le 21 janvier 2020 à 18 H 00,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 15 janvier 2020, s'est assemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de David QUEIROS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Nathalie PUYGRENIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PREND ACTE

Des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N°	OBJET	DATE de réception en Préfecture
2019_89	Demande d'une subvention en investissement auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la dépose et la restauration avec repose du buste de la Marianne, place de la Liberté au Village, au titre de l'année 2020	27/11/19

2019_90	Requête de M. PARISOT : Désignation de la SCP d'Avocats FESSLER JORQUERA CAVAILLES pour défendre les intérêts de la ville de Saint-Martin-d'Hères auprès du Tribunal Administratif de Grenoble	05/12/19
2019_91	Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Isère pour le festival de danses urbaines <i>Festival Hip Hop Don't Stop</i> par L'heure bleue au titre de l'année 2020	29/11/19
2019_92	Mon Ciné, dans le cadre du dispositif « Passeurs d'images » . Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère, au titre de l'année 2020	29/11/19
2019_93	Fourniture de jeux et jouets : signature de l'avenant n°1 au marché n°15054 : Fourniture de jeux et jouets passé avec la société LACOSTE SAS (MPC)	10/12/19
2019_94	Suppression de la régie d'avances pour les dépenses liées aux frais de formation des élus de la ville de Saint-Martin-d'Hères	24/12/19
2019_95	Fourniture de matériel de chauffage, plomberie et sanitaires : signature du marché n°19057 avec la société SMG-DC SAVOIE05/12/19	10/12/19
2019_96	Fourniture d'arbres et arbustes pour les parcs, squares et espaces verts de la ville de Saint-Martin-d'Hères : signature de l'annexe n° 1 à l'acte d'engagement du marché n° 19027-01 lot n°1 : Fourniture d'arbres d'ornement, de feuillus et de conifères pour les parcs et squares de la ville de Saint-Martin-d'Hères, avec la société PEPINIERES DANIEL SOUPE S.A.S.	13/12/19
2019_97	Service spectacle vivant pour L'heure bleue labellisée scène Auvergne Rhône-Alpes : demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Isère pour la saison artistique et le dispositif d'actions de sensibilisation au titre de l'année 2020	13/12/19
2019_98	Spectacle vivant pour L'heure bleue labellisée scène Auvergne Rhône-Alpes : demande de subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes pour la saison artistique et le dispositif d'actions de sensibilisation au titre de l'année 2020	13/12/19
2019_99	Demande de subvention pour les actions de valorisation patrimoniale auprès du Conseil Départemental de l'Isère au titre de l'année 2020	13/12/19
2019_100	Signature du marché subséquent de prestation intellectuelle n° 19045 lié à une mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour les travaux de réaménagement et agrandissement des chambres froides à la cuisine centrale (marché subséquent n° 9 au lot n° 02 : Coordination Sécurité et Protection de la Santé de l'accord-cadre n° 18004)	17/12/19
2019_101	Souscription d'un emprunt de 2 300 000 € (deux millions trois cent mille euros) pour le budget principal auprès de la Banque Postale	17/12/19
2019_102	Travaux d'impression du magazine municipal, de documents, de bâches, d'affiches et de panneaux. Signature du marché n°19059-01 lot n°1 : travaux de photogravure, de façonnage et d'impression du magazine municipal avec la société Manufacture d'histoires deux-ponts. Signature du marché n°19059-02 lot n°2 : travaux d'impression de documents, de bâches, d'affichage et de panneaux avec la société Imprimerie Courand et associés	17/12/19
2019_103	Accord-cadre à bons de commande pour la prestation de gardiennage et surveillance de bâtiments équipés de système d'alarme intrusion avec télétransmission : signature de l'avenant n°1 au marché n°17036 passé avec la société S.D.G.S	23/12/19
2019_104	Mission de Coordonnateur, sécurité, protection de la Santé pour la démolition d'un bâtiment modulaire annexe à la salle Croix Rouge dans le cadre du contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la S.P.L Isère	24/12/19

	Aménagement – autorisation donnée à la S.P.L Isère Aménagement pour signer le marché	
2019_105	Parc auto – espaces verts : achat d'une tondeuse auto-portée F3090 avec les établissements GIRAUD domiciliés à Seyssins	24/12/19

- 2. Gestion de l'entretien des zones d'activités économiques : autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention relative à la gestion des services entre la ville et Grenoble-Alpes Métropole.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention de gestion de services entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et la métropole Grenoble Alpes Métropole applicable au 1^{er} janvier 2020 concernant la gestion de l'entretien des zones d'activités économiques.

DIT

Que la convention est conclue pour une durée maximale d'un an.

AUTORISE

M. le Maire à finaliser la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT

Que les recettes seront imputées sur le budget principal.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

- 3. Transfert de compétences des sites du Col de Porte et du Sappey-en-Chartreuse à la Métropole.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

Le transfert des compétences suivantes à Grenoble-Alpes Métropole à compter du 1er juillet 2020 :

1. Création, développement, exploitation et entretien du site du Col de Porte tel que délimité par le plan annexé, pour les activités sportives de loisirs, pastorales et sylvicoles, à l'exclusion du ski alpin et des remontées mécaniques,
2. Création, développement, exploitation et entretien du site du Sappey-en-Chartreuse tel que délimité par le plan annexé, pour les activités sportives, de loisirs, pastorales et sylvicoles et à l'exclusion du ski alpin et des remontées mécaniques.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

- 4. Cession de véhicules par une mise aux enchères sur la plateforme Webenchères.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à procéder à la vente des biens réformés (véhicules) au prix de la dernière enchère, selon le détail et le montant indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

M. le Maire ou son représentant à accomplir et signer tous les actes subséquents.

DIT

Que les recettes seront affectées au budget principal de la Ville.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

- 5. Travaux de réhabilitation, d'extension, de mise aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité du gymnase Voltaire : autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché n° 19029-11 - lot n°11 "Peintures Intérieures".**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer le marché n°19029 suivant :

Marché objet de la présente délibération					
N° de marchés	N° du lot	Libellé	attributaire	adresse	Montant HT
19029-11	11	Peintures intérieures	Groupement : SOLIDARITE FEMMES ARBRE FRUITE – ACI RENOV BATI (mandataire) / Ulisse Grenoble Solidarité / PROPULSE REGIE DES QUARTIERS D'ECHIROLLES ADFE	13 rue de l'Abbé Vincent 38600 FONTAINE 2, rue Hyppolite Müller - 38100 GRENOBLE 11, rue Clément Ader 38130 ECHIROLLES 34, avenue Jean Jaurès 38320 EYBENS	89,218,50 € H.T

Pour mémoire, le conseil municipal, par délibérations n°15 du 24 septembre 2019, n°8 du 15 octobre 2019 et n°11 du 17 décembre 2019, a autorisé le Maire à signer les marchés suivants :

N° de marchés	N° du lot	Libellé	attributaire	adresse	Montant HT
19029-00	00	Désamiantage - Protections	CLEARSTONE	ZAC du Val de Charvas – 69 360 COMMUNAY	143 378,00 € H.T.
19029-01	01	Travaux de VRD	TRV TP	1 rue Marcel Chabloz 38400 Saint-Martin- d'Hères	53 143,50 € H.T.

19029-02	02	Démolition Maçonnerie	- SEBB	1 rue du Pré Ruffier 38400 Saint-Martin- d'Hères	Tranche Ferme : 236 000,00 € H.T. Tranche Optionnelle N°1 : 30 757,50 € H.T.
19029-03	03	Charpente métal – Couverture Bardage	- SOCAM	5 rue Gaspard Monge – 38550 St Maurice l'Exil	630 000,00 € H.T.
19029-04	04	Étanchéité	LP'ETANCH	16 pl Bernard Palissy – 38320 POISAT	23 610,20 € H.T.
19029-05	05	Menuiserie extérieures - Serrurerie	SMS	1 rue des Iles – 38420 Domène	95 227,00 € H.T.
19029-06	06	Façades ITE	ALPIBAT	14 rue du grand Veymont – 38320 Eybens	48 491,50 € H.T.
19029-07	07	Menuiserie intérieures bois – Mobilier – Occultations	ART DU BOIS	2 Rue Georges Poltzer – 38130 ECHIROLLES	116 684,40 € H.T.
19029-08	08	Doublages – Cloisons – Faux- plafonds	LAMBDA ISOLATION	11 Rue du Docteur Schweitzer – 38180 Seyssins	32383,91 € H.T.
19029-09	09	Carrelages	SOBRECA	3 Rue de la Prévachère – 38400 Saint-Martin-d'Hères	Offre de base : 19 824,42 € H.T. Tranche optionnelle : 10 803,00 € H.T.
19029-10	10	Sols souples	ART DAN	ALLEE DES VERGERS – 78 240 Aigremont	60 479,90 € H.T.
19029-12	12	Chauffage – Ventilation – Sanitaire	ECCI	1 rue Pierre Sépard – 38600 Fontaine	Offre de base : 170 912,71 € H.T. Tranche optionnelle : 29 632,20 € H.T.
19029-13	13	Électricité – Courants forts et faibles	RATTO	17 rue du Pré Ruffier – 3800 Saint-Martin- d'Hères	Offre de base : 61 854,00 € H.T. Tranche Optionnelle : 3575,00 € H.T.
19029-14	14	Fondations spéciales	TPGEO	Les Ormaux 71150 Fontaines	31 200,00 € H.T.
19029-15	15	Équipements sportifs	SAS NOUANSPORT	Route de Valençay – 37 460 Nouans-Les- Fontaines	33 813,75 € H.T.
19029-16	16	Équipements cuisine	Cuisine Equipement Service	3 Rue Evariste Galois – 38320 Eybens	25 660,00 € H.T.

DIT

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal.

Adoptée à la majorité : 32 voix pour

4 abstention(s)

6. **Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la résidence autonomie Pierre Sémard : autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n° 1.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°19004 de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la résidence Autonomie Pierre Sémard tel que présenté en annexe,

N° du marché	19004
Libellé	Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la Résidence Autonomie Pierre Sémard
Titulaire et adresse	Groupement Gilles Charignon Architectures (mandataire) 2 chemin des Prèles – 38240 Meylan ESEB – 7 rue de la Poste – 38170 Seyssinet Pariset CET – 47 chemin de la Taillat – 38240 Meylan SORAETEC – 2 rue de la Viscose – 38130 Echirolles
Forfait de rémunération initial	343 801,50 € H.T.
Montant de l'avenant n°1	14 616,00 € H.T.
Forfait définitif de rémunération	358 417,50 € H.T.
Part de l'avenant sur le montant initial du marché	4,25 %

DIT

Que les dépenses liées à ce marché sont imputées sur le budget principal.

*Adoptée à la majorité : 32 voix pour
4 abstention(s)*

7. **Travaux de mise en accessibilité et mise aux normes du groupe scolaire Paul Vaillant Couturier Phase 3 : autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché n° 19036.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer les marchés n° 19036 suivants :

N° de marché	N° du lot	Libellé	Attributaire	Adresse	Montant H.T
19036-07	7	Désamiantage / dépose - ossature bois / vêtture – menuiseries extérieures bois	CARBONERO Isolation	1192 chemin du Pansu 38500 La Buisse	377 820,81 €

		aluminium / métalliques - occultations			
19036-08	8	Maçonnerie - Peinture façades	S.E.B.B	1 rue du Pré Ruffier 38400 St-Martin-d'Hères	29 270 €
19036-09	9	Dépose /démolition - cloisons / faux plafonds - menuiseries intérieures - adaptation escaliers	Lambda Isolation	11 rue du Dr Schweitzer 38180 Seyssins	47 826,36 €
19036-10	10	VMC simple flux - sanitaires	DTE Ingénierie	8 rue Barthélémy Thimonnier 38320 Poisat	33 613,00 €
19036-11	11	Faïence / sol souple - peinture intérieure	SBI	3 rue de la Prévachère 38400 St-Martin-d'Hères	19 960,50 €

DIT

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal.

*Adoptée à la majorité : 32 voix pour
4 abstention(s)*

- 8. Constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Saint-Martin-d'Hères et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Martin-d'Hères en vue de la passation d'une consultation portant sur des prestations de maintenance et de dépannage des ascenseurs, monte-charges et élévateurs pour personnes à mobilité réduite (PMR).**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commandes – et tout document s'y rapportant – pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour les prestations de maintenance et dépannage des ascenseurs, monte-charges et élévateurs pour personnes à mobilité réduite (P.M.R.) entre le CCAS de Saint-Martin-d'Hères et la ville de Saint-Martin-d'Hères, coordonnateur du groupement.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

- 9. Signature d'une convention de partenariat entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et l'association Dépann'Familles.**

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention avec l'association Dépann'Familles pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

AUTORISE

M. le Maire à signer ladite convention avec l'association Dépann'Familles.

DIT

Que la dépense correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire PESADM/64/PENF/611/ADMIN PEF.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

- 10. Acquisition d'une maison située 21 rue Docteur Roux, appartenant à Mme CRETTON : autorisation donnée à M. le Maire de signer tout document et acte notarié concrétisant la présente acquisition.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

DECIDE

De l'acquisition de la maison appartenant à Mme CRETTON située 21 rue Docteur Roux et cadastrée BN 576 et 577 et la pièce imbriquée dans la maison mitoyenne cadastrée BN 573 appartenant déjà à la Ville, ainsi que les servitudes de passage au profit de cette propriété pouvant gréver la parcelle BN 575.

DIT

Que cette acquisition interviendra au prix de 200 000 € (deux cent mille euros).

Que les frais de notaires liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document et acte notarié concrétisant le présent dossier.

DIT

Que la dépense liée à ce dossier sera imputée au compte FONCIE/820/2138.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

- 11. Autorisation donnée à M.le Maire de signer trois conventions avec la CAF et l'ADIL, pour améliorer le partenariat et l'accompagnement de la commune et des habitants de Saint-Martin-d'Hères dans la lutte contre le logement non décent.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

AUTORISE

M. le Maire à signer :

1. la convention-cadre de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, la ville de Saint-Martin-d'Hères et l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement de l'Isère
2. la convention entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère permettant l'habilitation de la ville en matière de vérification des critères de décence du logement
3. la convention financière fixant les modalités du concours versé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère à la ville de Saint-Martin-d'Hères.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

- 12. Loi solidarité et renouvellement urbain - Quartier Politique de la Ville (QPV). Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n° 14 à la convention entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et Alpes Isère Habitat concernant l'amélioration de la qualité du service rendu aux locataires en contrepartie de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (Tfpb), pour l'année 2019.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n° 14 à la convention, ci-annexé, à intervenir entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et l'Alpes Isère Habitat 38 pour un montant de 7 000 € au titre de l'année 2019.

PRÉCISE

Que cette participation complète les différentes actions mises en œuvre par l'Alpes Isère Habitat 38 dans le cadre de la répartition du produit de l'abattement de Tfpb.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

- 13. Paniers gourmands offerts aux retraités martinérois : autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et la ville de Saint-Martin-d'Hères.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et la ville de Saint-Martin-d'Hères pour la refacturation de l'achat de paniers gourmands en 2019 pour un montant de 34 914,90 € TTC.

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention sus-mentionnée.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

- 14. Substitution de la commune pour le versement d'une indemnité provisionnelle à un agent de police municipale au titre de la protection fonctionnelle octroyée.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

Le versement à Madame Lorrion-Staskiewicz par la commune d'une provision de 3000 euros, auxquels s'ajoutent 700 euros de frais de l'article 475-1 du Code de procédure pénale.

APPROUVE

La substitution de la commune dans les droits de Madame Lorrion-Staskiewicz, auprès du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), pour percevoir les mensualités proposées.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

15. Détermination des ratios de promotion pour les avancements de grade pour la Commission Administrative Paritaire 2020.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PROPOSE

De fixer pour l'année 2020, les ratios suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

1. les cadres d'emplois de la catégorie A : 50 %
2. les cadres d'emplois de la catégorie B : 65 %
3. les cadres d'emplois de la catégorie C : 65 %

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

16. Autorisation de signer la convention de subvention au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) - WiFi4EU.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer la présente convention de subvention n° INEA/CEF/WiFi4EU / 3-2019/028033-030461.

*Adoptée à la majorité : 35 voix pour
1 abstention(s)*

17. Mutualisation d'une plateforme d'ouverture de données publiques : autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention avec Grenoble-Alpes Métropole.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention avec Grenoble-Alpes Métropole relative à « l'OpenData ».

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

**Signature de PUYGRENIER Nathalie secrétaire de la séance du
Conseil Municipal du 21 janvier 2020 :**

